



LES FINANCES DES POUVOIRS LOCAUX DE WALLONIE

APERÇU
STATISTIQUE
À PARTIR
DES BUDGETS
2019 ET 2020



Sommaire

INTRODUCTION	3
Sources statistiques & considérations méthodologiques	4
ENSEMBLE DES POUVOIRS LOCAUX WALLONS	5
Dépenses ordinaires	6
Le financement des pensions du personnel statutaire continue à peser sur les budgets des pouvoirs locaux	7
Recettes ordinaires	8
Soldes	8
Investissements	9
LES COMMUNES WALLONNES	10
Dépenses ordinaires	10
Recettes ordinaires	13
Soldes	18
Investissements	19
Impact de la crise du Covid-19 sur les budgets des communes wallonnes	20
LES CPAS WALLONS	23
Dépenses ordinaires	23
Recettes ordinaires	25
Investissements	26
LES PROVINCES WALLONNES	27
Dépenses ordinaires	27
Recettes ordinaires	28
Soldes	30
Investissements	30



Introduction

Le masque de protection qui s'est imposé dans notre quotidien en quelques semaines symbolise en quelque sorte le lien étroit des pouvoirs locaux avec leur population. En tant que pouvoir de proximité, ils sont prêts à protéger leurs habitants contre le Covid-19. Et dans cette démarche, il est juste que les bourgmestres et échevins reçoivent toute l'attention qu'ils méritent. Car parfois, on ne prend pas suffisamment conscience des responsabilités que les villes et communes assument lorsque surviennent des événements exceptionnels.

Les pouvoirs locaux se sont mobilisés pour leurs aînés, en organisant pour eux des services de courses alimentaires et autres. Des personnes malades ont pu bénéficier d'un accompagnement. Des logements ont été fournis au personnel infirmier. Des familles défavorisées ont reçu de l'aide. Des commerçants locaux ont été soutenus, via des bons d'achat en monnaie locale.

Les pouvoirs locaux disposent de nombreux leviers pour permettre à leurs citoyens et entreprises de surmonter cette période difficile. Ce sera d'ailleurs bien nécessaire. Entre-temps, nous savons que le Covid-19 affectera notre vie quotidienne et notre économie bien plus longtemps que nous ne le pensions au début. Pour certains entrepreneurs, cette crise sans précédent est extrêmement dure. Alors que cafés et restaurants contribuent à animer la vie des communes, de nombreux exploitants Horeca craignent de ne pas pouvoir survivre à cette crise. Les communes étudient actuellement comment elles pourraient limiter les dégâts pour ces établissements, par exemple en leur octroyant plus d'espace pour leurs terrasses, ou en allégeant les taxes.

Malheureusement, le Covid-19 entraînera aussi une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. La crise va pousser encore davantage de ménages dans une situation financière précaire. À cela s'ajoute aussi le risque d'isolement pour bon nombre de citoyens. Et alors même que, ces dernières années, les CPAS étaient déjà sollicités de toutes parts, ils vont devoir traiter désormais encore plus de demandes.

En 2020, l'impact financier du Covid-19 sur les pouvoirs locaux sera tout sauf négligeable. Les dépenses en lien avec les mesures locales atteignent des proportions inattendues. L'augmentation des coûts pourrait persister encore un certain temps. Par ailleurs, l'impact économique de cette pandémie met tout particulièrement sous pression les recettes fiscales.

Pourtant, il y a encore quelques mois, les nouvelles équipes communales issues des dernières élections se sont attelées à l'élaboration de leur premier budget réel en intégrant les nouvelles orientations de leur programme de la mandature (2019-2024).

Si les premières modifications budgétaires sont en phase de préparation, ces **budgets initiaux 2020** constituent les états comptables les plus récents disponibles et, dès lors, la base de référence de la présente analyse. Il nous a cependant semblé indispensable de pointer dans quelle mesure les diverses catégories de recettes et de dépenses étaient susceptibles d'être impactées par les effets de cette crise inédite.

Au-delà de l'exercice en cours, la crise laissera également des traces sur les budgets des années futures (2021 et 2022, principalement). Dans quels budgets ou portefeuilles les pouvoirs locaux ressentiront-ils directement les effets de la crise, à

terme? Pour l'instant, il est impossible de le chiffrer avec précision. Belfius Research a toutefois développé un nouveau modèle économétrique visant à évaluer l'impact de cette crise sanitaire sur les recettes fiscales des communes (voir encadré Projections budgétaires pour plus de détails).

Dans l'intervalle, les pouvoirs locaux seront amenés à réajuster les objectifs de la mandature et à remanier peu ou prou les plans budgétaires pluriannuels. C'est inévitable. Les ambitions sont vastes, avec un net regain des projets d'investissement observés déjà dans les budgets initiaux 2020. Ces projets tomberont-ils à l'eau une fois présentée la facture du Covid-19? Ce serait particulièrement dommage car immanquablement, les investissements publics s'avèrent une solution salutaire pour une économie en difficulté.

Si les effets de la crise sanitaire figurent logiquement au premier plan de l'actualité, il convient de ne pas oublier que les pouvoirs locaux restent confrontés à des problèmes structurels **tels que le financement des charges de pensions du personnel statutaire** qui continue à peser lourdement sur leurs budgets. Sans compter que, depuis plusieurs années, les communes sont aussi confrontées à un ralentissement de la croissance des revenus – une évolution qui s'intensifie encore aujourd'hui.

Nous espérons que cette nouvelle analyse Belfius vous donnera une vue d'ensemble des chiffres financiers pour 2020 et des premières implications de la pandémie sur ceux-ci. Par ailleurs, nous souhaitons également vous inspirer, en vous proposant des solutions pour que les finances communales et l'économie locale continuent de fonctionner sainement dans ce monde qui ne cesse d'évoluer rapidement.



Sources statistiques & considérations méthodologiques

Les données budgétaires des communes et des CPAS ont été collectées sous une forme électronique à l'aide de «fichiers SIC» générés par le logiciel eComptes de la Région wallonne.

Le taux de représentativité (en termes de population) s'élève à 80% pour les communes et 79% pour les CPAS. Les données manquantes ont fait l'objet d'une extrapolation sur la base de la population représentée et des données plus complètes des années antérieures.

Concernant les provinces (100% de représentativité), nous avons déduit (en recettes et en dépenses) les traitements du personnel enseignant subsidiés par la Communauté française.

Les statistiques relatives au nombre de travailleurs dans les administrations locales proviennent de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) et celles relatives aux bénéficiaires du revenu d'intégration proviennent du «Baromètre de l'intégration sociale» du SPP Intégration sociale.

À noter que le périmètre du secteur local au sens du SEC⁽¹⁾ (S1313) est encore plus étendu, puisqu'il intègre également les zones de police et de secours, de nombreuses régies et ASBL communales ainsi qu'un certain nombre d'intercommunales (œuvrant principalement dans les secteurs de la gestion des déchets et de l'expansion économique).

L'analyse des évolutions financières est également opérée pour les différentes catégories de communes reposant sur la «typologie socioéconomique» des communes wallonnes⁽²⁾. Dans le cadre de cette analyse, nous nous sommes néanmoins limités aux quatre grandes catégories de clusters suivantes: communes rurales, résidentielles, urbanisées et urbaines (villes).

Une annexe statistique plus détaillée est également disponible à partir de notre site: <https://research.belfius.be/fr/>.

Impact crise Covid sur les chiffres

Tous les chiffres présentés dans cette publication proviennent des budgets initiaux 2020 qui ont donc été adoptés avant la crise. Un commentaire a toutefois été ajouté afin préciser dans quelles mesures les différentes catégories de recettes et de dépenses étaient impactées. Par ailleurs, nous proposons dans un encadré spécifique les résultats de notre simulation macrobudgétaire pluriannuelle (2020-2022).

(1) Système européen des comptes nationaux, servant de cadre de référence pour les statistiques du pacte de stabilité budgétaire européen.

(2) <https://research.belfius.be/fr/typologie-des-communes/>.



Ensemble des pouvoirs locaux wallons

La Région wallonne⁽¹⁾ compte 262 communes et autant de CPAS, 5 provinces, 72 zones de police ainsi que 14 zones de secours. La présente analyse est toutefois circonscrite aux budgets initiaux 2020 des communes, provinces et CPAS.

L'ensemble de ces pouvoirs locaux de Wallonie présente en 2020 un budget agrégé de 11,7 milliards EUR⁽²⁾, soit 3.222 EUR par habitant. Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 9,1 milliards EUR (soit 78%) tandis que les dépenses d'investissement s'établissent à 2,6 milliards EUR.

Au sein des pouvoirs locaux, les communes absorbent à elles seules près de deux tiers des dépenses totales.

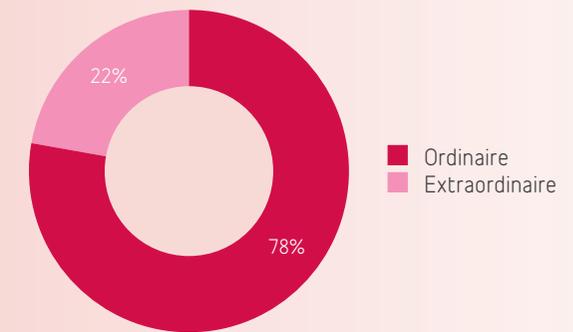
Impact Covid-19

Les mesures prises par les pouvoirs locaux dans le cadre de la crise sanitaire auront principalement un impact sur le budget d'exploitation et en particulier sur les recettes fiscales en raison du report ou de l'annulation de taxes pour soutenir l'économie locale. L'impact sur les dépenses d'exploitation est globalement plus mitigé avec, d'une part, des surcoûts mais compensés partiellement par des réductions de certaines dépenses.

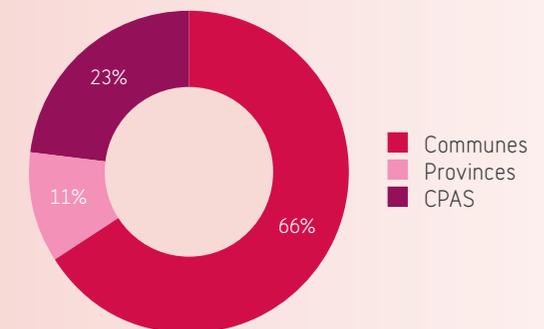
Les projets d'investissement devraient également subir certains retards dans leur mise en œuvre, voire faire l'objet de certains reports.

Au-delà de 2020, les effets de la crise pourraient se prolonger essentiellement par un affaiblissement des bases imposables (taxes additionnelles et locales) et l'accroissement des charges d'aide sociale.

Répartition des dépenses ordinaires et extraordinaires - Budgets 2020



Répartition des dépenses par catégorie d'administrations - Budgets 2020



(1) Y compris le territoire de la région de langue allemande (Communauté germanophone) comprenant 9 communes et autant de CPAS, 2 zones de police et 1 zone de secours.

(2) À titre indicatif, les budgets 2019 des zones de police et de secours s'établissent respectivement à 1.024 et 380 millions EUR, ce qui porte le budget total des pouvoirs locaux wallons à 13,1 milliards EUR.



Dépenses ordinaires

L'ensemble des dépenses ordinaires enregistrent une progression de 3,2% en 2020. Les dépenses de transfert progressent toutefois à un rythme plus soutenu de 5,7%.

Près de 45% des dépenses ordinaires sont consacrées aux charges de personnel.

En termes d'emplois (sur la base des statistiques de l'ONSS), le nombre de travailleurs dans les communes, provinces et CPAS wallons s'établit à 69.581 équivalents temps plein (ETP) fin 2019⁽¹⁾, soit une progression de 1,1% par rapport à l'année précédente.

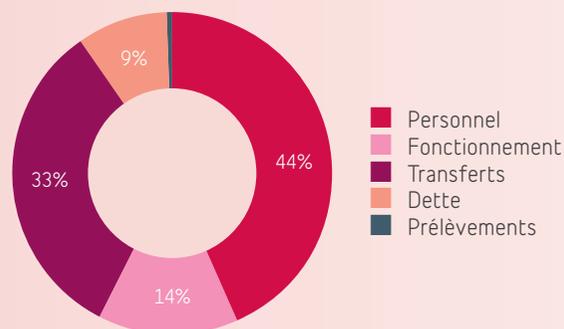
Au cours de ces cinq dernières années, le nombre de travailleurs statutaires s'est encore réduit de 1.649 ETP alors que l'ensemble du personnel contractuel s'est accru de 4.344 unités, soit +9,3%. La poursuite de ce recul structurel des statutaires par rapport aux agents contractuels continue à fragiliser le financement des pensions du personnel statutaire (cf. encadré).

(1) Le nombre d'ETP dans les zones de police et de secours s'élève à la même date à respectivement 10.510 et 2.606 ETP, ce qui porte le nombre d'ETP total des administrations locales wallonnes à 82.697 ETP fin 2019.

Ventilation des dépenses ordinaires - Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Personnel	4.001	1.101	2,7%
Fonctionnement	1.274	351	2,8%
Transferts	2.966	816	5,7%
Dettes	837	230	0,1%
Prélèvements	14	4	-77,6%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	9.092	2.502	2,9%
Communes	5.515	1.518	1,8%
Provinces	1.032	284	2,0%
CPAS	2.545	700	5,8%
TOTAL	9.092	2.502	2,9%

Répartition des dépenses ordinaires par groupe économique - Budgets 2020





Le financement des pensions du personnel statutaire continue à peser sur les budgets des pouvoirs locaux

Au-delà des effets de la crise sanitaire, le financement des charges de pensions constituera assurément la problématique financière centrale pour les gestionnaires communaux au cours de ces prochaines années.

Rappelons que contrairement aux employeurs du secteur privé ou des autres niveaux de pouvoirs publics, les administrations provinciales et locales supportent intégralement la charge des pensions de leurs agents nommés et de leurs ayants droit sans intervention de l'État fédéral. Le mode de financement du régime des pensions des pouvoirs locaux est un **système basé sur la répartition** mais qui est circonscrit au personnel statutaire des administrations locales, c'est-à-dire une base de cotisants relativement limitée et qui s'est réduite structurellement ces dernières années.

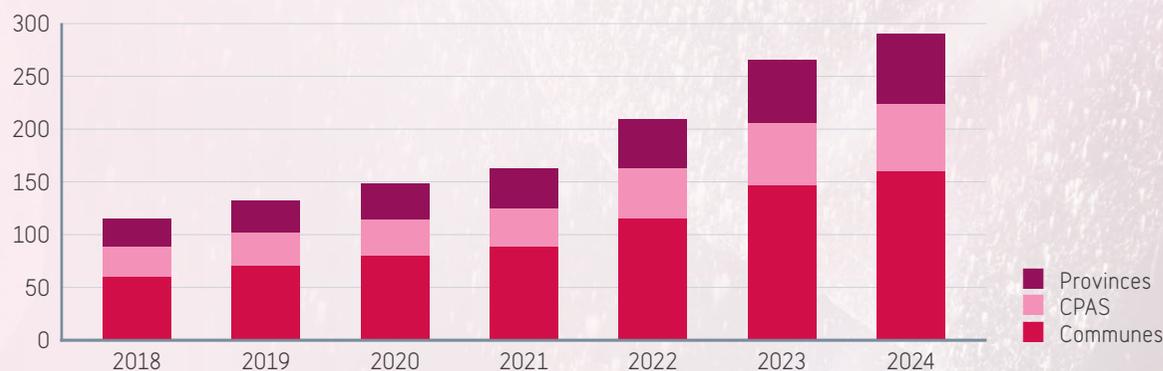
Afin de faire face au déséquilibre structurel et croissant entre les charges de pensions et les cotisations, le gouvernement a adopté la loi du 24 octobre 2011 instaurant un nouveau modèle de pension pour les administrations locales prenant effet au 1^{er} janvier 2012.

La réforme repose sur la création d'un seul «Fonds de Pension Solidarisé» et sur un **mécanisme de doubles cotisations (base et responsabilisation)** qui doit permettre de couvrir chaque année intégralement les dépenses de pensions sans avoir de déficit annuel. Si le mécanisme imaginé présente l'avantage de préserver l'équilibre financier du Fonds de Pension Solidarisé, il implique toutefois une évolution presque exponentielle des cotisations à charge des pouvoirs locaux.

Selon les projections de l'Office des Pensions réalisées en 2019, la cotisation de responsabilisation (qui s'ajoute aux cotisations de base, elles-mêmes déjà majorées) à charge de l'ensemble des communes, provinces et CPAS wallons devrait passer de 115 millions EUR en 2018 à près de 290 millions EUR en 2024.

Cette problématique est en cours d'analyse dans le cadre de la Task force Finances locales instaurée par le Gouvernement wallon à l'initiative du ministre des Pouvoirs locaux de la Région wallonne⁽¹⁾. À noter que la Région flamande s'est déjà prononcée en prenant à sa charge 50% de la facture de responsabilisation des administrations locales de leur ressort entre 2020 et 2025.

Projection de la cotisation de responsabilisation des pouvoirs locaux wallons (2018-2024) (en millions EUR)



(1) Arrêté du Gouvernement wallon du 30 janvier 2020 relatif à la mise en œuvre de la Task force Finances locales.



Recettes ordinaires

L'ensemble des recettes ordinaires progressent de 3,1% dans les budgets 2020.

Les recettes d'exploitation se répartissent en trois grandes catégories à savoir les recettes fiscales (c'est-à-dire les contributions des ménages et des entreprises), les fonds et les subsides reçus (c'est-à-dire les moyens financiers provenant des autorités publiques) et enfin les recettes propres (c'est-à-dire les revenus générés par l'activité ou le patrimoine immobilier et financier des pouvoirs locaux).

Pour l'ensemble des pouvoirs locaux wallons, les recettes provenant de fonds et de subsides constituent la première source de financement (53%), contre 36% pour la fiscalité et 10% pour les recettes propres.

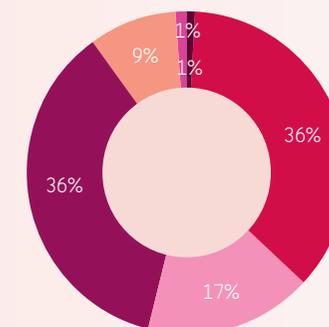
Soldes

L'ensemble des pouvoirs locaux dégagent en 2020 un boni de 78 millions EUR à l'exercice propre (soit moins de 1% des recettes ordinaires) et de 378 millions à l'exercice global (soit 4,1% des recettes ordinaires). Ces soldes budgétaires devraient connaître une dégradation significative à l'occasion des modifications budgétaires intégrant les conséquences de la crise sanitaire.

Ventilation des recettes ordinaires – Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Fiscalité	3.304	909	2,9%
Fonds & dotations	1.577	434	-0,2%
Autres subsides	3.283	903	6,2%
Prestations	788	217	3,9%
Produits financiers	114	31	-10,4%
Prélèvements	104	29	-16,0%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	9.170	2.523	3,1%
Communes	5.589	1.538	2,2%
Provinces	1.050	289	2,3%
CPAS	2.532	697	5,7%
TOTAL	9.170	2.523	3,1%

Répartition des recettes ordinaires par groupe économique – Budgets 2020



- Fiscalité
- Fonds & dotations
- Autres subsides
- Prestations
- Produits financiers
- Prélèvements

Soldes – Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	En % recettes ordinaires
EXERCICE PROPRE	78	21	0,8%
Exercices antérieurs	310	85,3	3,4%
Prélèvements	-9	-2,6	-0,1%
EXERCICE GLOBAL	378	104	4,1%



Investissements

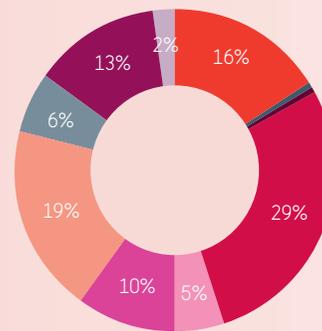
Après plusieurs années de ralentissement, les projets d'investissement des pouvoirs locaux wallons renouent avec une nette progression de près de 30% selon les budgets initiaux 2020. Si cette croissance concerne davantage les investissements communaux, elle affecte également les CPAS (+18%) et les provinces (+10,3%). Ce regain pourrait néanmoins être retardé ou remis en cause dans le contexte d'incertitude résultant de la crise sanitaire.

Les principales affectations des investissements locaux sont par ordre décroissant: la voirie, les infrastructures culturelles et de loisir, les bâtiments administratifs, la salubrité publique et les bâtiments scolaires.

Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique - Budgets 2020

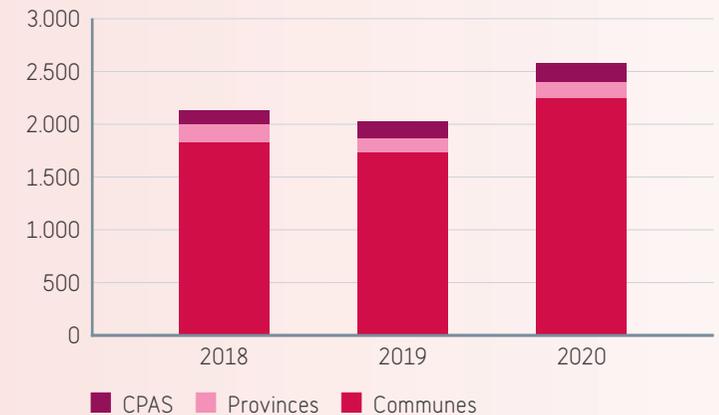
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Investissements	2.449	674,0	29,7%
Transferts (subsidés en capital)	64	17,7	-21,6%
Dette (remboursements anticipés, participations)	71	19,5	22,2%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	2.584	711,2	27,5%
Communes	2.242	616,9	29,7%
Provinces	152	41,9	10,3%
CPAS	190	52,4	17,6%
TOTAL	2.584	711,2	27,5%

Répartition des investissements par fonction - Budgets 2020



- Administration générale
- Police
- Incendie
- Voirie
- Économie
- Enseignement
- Culture-Loisirs-Cultes
- Aide sociale
- Salubrité publique
- Non ventilable

Évolution des dépenses extraordinaires par catégories d'administration - Budgets 2018-2020 (en millions EUR)





Les communes wallonnes

Dépenses ordinaires

Selon les budgets initiaux 2020, les dépenses ordinaires des communes wallonnes s'établissent à 5,5 milliards EUR, soit 1.518 EUR par habitant, et enregistrent une progression limitée de 1,8% par rapport à 2019.

Les dépenses de personnel absorbent en moyenne 40% des dépenses totales contre 32% pour les transferts.

Dépenses de personnel

Les charges de pensions du personnel statutaire (y compris la cotisation de responsabilisation imputée aux exercices antérieurs) représentent en moyenne 12% des dépenses de personnel.

Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des administrations communales wallonnes s'élève fin 2019 à 36.534 équivalents temps plein (ETP), en croissance de +0,8% par rapport à l'année précédente. La part du personnel statutaire décroît à nouveau et passe pour la première fois sous le seuil de 25% fin 2019, ce qui n'est évidemment pas favorable pour le régime de financement des pensions du personnel statutaire (cf. encadré page 7).

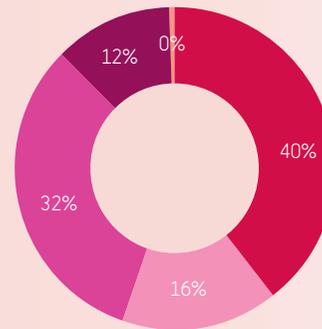
Impact Crise Covid-19

Globalement, on peut estimer que les dépenses de personnel telles que prévues au budget seront peu impactées. Très peu de communes ont recouru au chômage économique. La majorité des administrations ont opté pour un maintien des salaires complets des agents communaux contractuels (y compris pour les agents qui exercent des activités non essentielles et qui ne peuvent être effectuées en télétravail).

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique - Budgets 2020

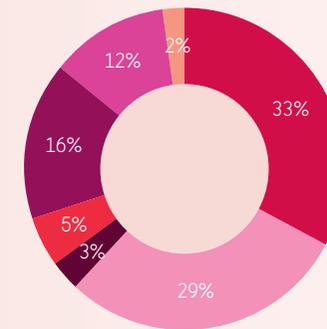
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Personnel	2.204	606	2,5%
Fonctionnement	899	247	2,6%
Transferts	1.727	475	3,9%
Dettes	676	186	0,7%
Prélèvements	10	3	-82,5%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	5.515	1.518	1,8%

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique - Budgets 2020



- Personnel
- Fonctionnement
- Transferts
- Dette
- Prélèvements

Ventilation des dépenses de personnel par catégorie de charges - Budgets 2020



- Traitements du personnel
- Traitements du personnel subsidié
- Traitements des mandataires
- Allocations sociales
- Cotisations patronales
- Pensions (y compris la cotisation de responsabilisation)
- Services médicaux et sociaux



Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent en moyenne 16% des dépenses ordinaires et connaissent une évolution maîtrisée depuis plusieurs années. Elles sont toutefois en légère progression de 2,6% en 2020 (contre +1% en 2019).

Impact Crise Covid-19

Les dépenses de fonctionnement sont influencées d'une part par certains surcoûts principalement liés à l'achat de matériel de protection pour le personnel et la population (ainsi que des dépenses consenties pour permettre le télétravail d'une plus grande partie du personnel). Ces surcoûts peuvent parfois être partiellement compensés par une réduction des frais de fonctionnement (énergie, eau, carburant, gestion des déchets...) à la suite de la fermeture de nombreux bâtiments à la population et de la suppression de nombreux événements sur l'espace public.

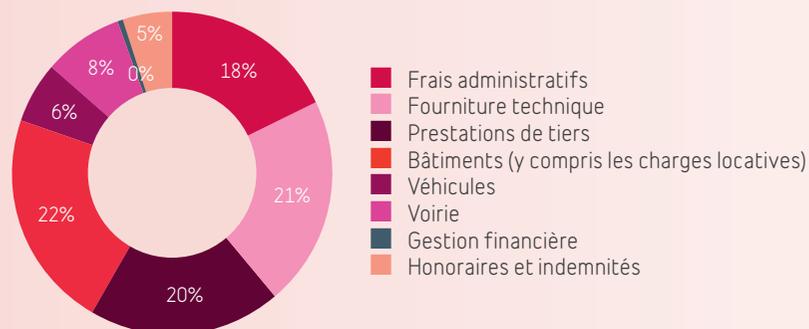
Dépenses de dette (charges financières)

Selon les budgets 2020, les dépenses de dette des communes wallonnes s'établissent à 676 millions EUR et ne progressent que de 0,7% par rapport à 2019. Au sein de celles-ci, le remboursement en capital des emprunts représente près de 76,5% alors que les charges d'intérêts, en recul structurel dans le contexte des taux d'intérêt historiquement bas, représentent moins de 25% du total. (-7,1% p/r à 2019)

Impact Crise Covid-19

Le report ou les retards liés à la mise en œuvre de projets d'investissement pourraient entraîner une légère réduction des charges financières initialement prévues dans les budgets.

Répartition des dépenses de fonctionnement par type de frais - Budgets 2020



Principales composantes des dépenses de dette - Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Charges financières des emprunts (intérêts)	155,6	42,8	-7,1%
Remboursement des emprunts (capital)	517,4	142,4	3,3%
Autres charges financières	3,2	0,9	9,0%
DÉPENSES DE DETTE	676,1	186,1	0,7%



Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert absorbent près d'un tiers des dépenses ordinaires des communes. 90% de ces dépenses de transfert sont destinées à d'autres pouvoirs publics locaux notamment dans le cadre de l'obligation imposée aux communes de couvrir leur déficit (CPAS, zone de police et de secours...).

Les communes wallonnes consacrent en moyenne 149 EUR par habitant pour leur CPAS, 143 EUR par habitant pour la zone de police et 60 EUR par habitant pour la zone de secours.

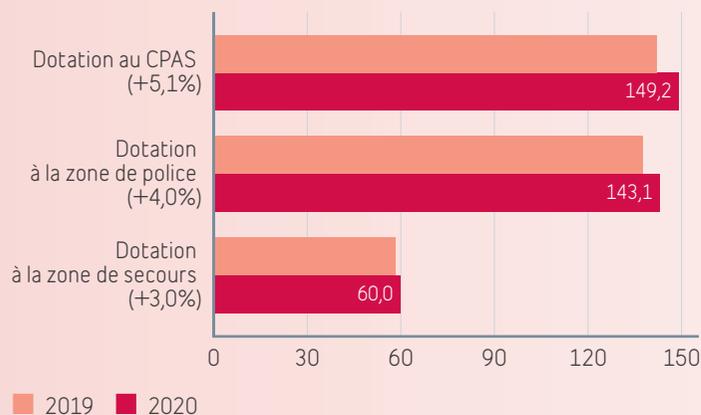
Impact Crise Covid-19

La crise sanitaire a entraîné une forte progression des demandeurs d'aide sociale fragilisés durant la période de confinement ainsi que des surcoûts importants pour les maisons de repos ce qui pourrait se répercuter sur la dotation au CPAS. A contrario, certains subsides pourraient être revus à la baisse suite à l'annulation d'évènements.

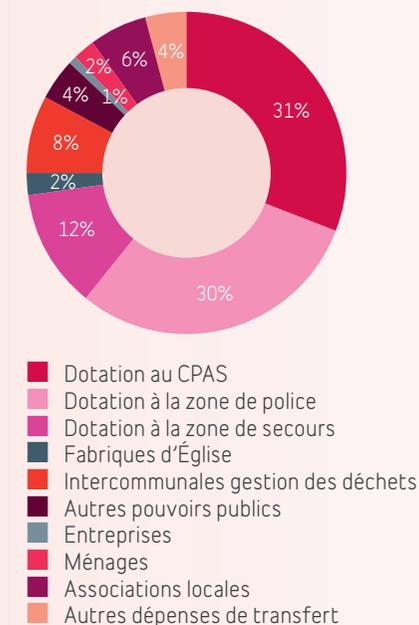
Répartition des dépenses de transfert par type de bénéficiaires - Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
CPAS	542	149	5,1%
Zone de police	520	143	4,0%
Zone de secours	218	60	3,0%
Autres dotations	446	123	2,7%
DÉPENSES DE TRANSFERT	1.727	475	3,9%

Évolution des principales dotations communales - Budgets 2019 et 2020 (en EUR/hab.)



Répartition des dépenses de transfert par type de bénéficiaires - Budgets 2020





Recettes ordinaires

Selon les budgets 2020 des communes wallonnes, les recettes ordinaires s'établissent à 5,6 milliards EUR en progression de 2,2% par rapport à 2019.

La fiscalité procure près de la moitié des recettes ordinaires tandis que le Fonds des communes près d'un quart. La structure de financement varie sensiblement selon les catégories socio-économiques des communes⁽¹⁾.

Les recettes fiscales sont davantage prépondérantes au niveau des communes résidentielles alors que les dotations du Fonds des communes occupent une proportion plus significative au niveau des communes urbanisées et surtout des villes. Pour les communes rurales, les recettes de prestations (comprenant notamment le produit des coupes de bois) contribuent davantage au financement du budget ordinaire.

Recettes fiscales

Les recettes fiscales des communes wallonnes s'établissent à 2.657 millions EUR, soit 731 EUR par habitant, en progression de 2,6%. Près de 80% des recettes fiscales proviennent de taxes additionnelles à d'autres impôts (précompte immobilier, impôt des personnes physiques, taxe de circulation). Les taxes spécifiquement locales, indépendantes des impôts prélevés par d'autres niveaux de pouvoir et dont la commune se charge elle-même du recouvrement, représentent près de 20% du produit de la fiscalité.

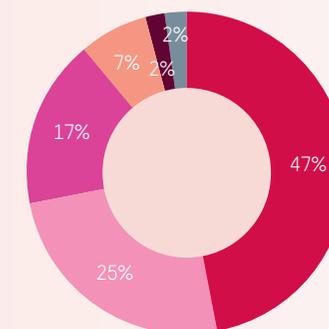
La structure des recettes fiscales varie considérablement selon les catégories socioéconomiques des communes (par ex. selon le caractère résidentiel, industriel, rural ou urbain) - cf. annexe statistique.

(1) Cf. typologie socioéconomique des communes.

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Fiscalité	2.657	731	2,6%
Fonds	1.375	378	2,3%
Subsides	939	258	2,7%
Prestations	417	115	6,2%
Produits financiers	100	28	-9,4%
Prélèvements	100	28	-16,5%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	5.589	1.538	2,2%

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2020

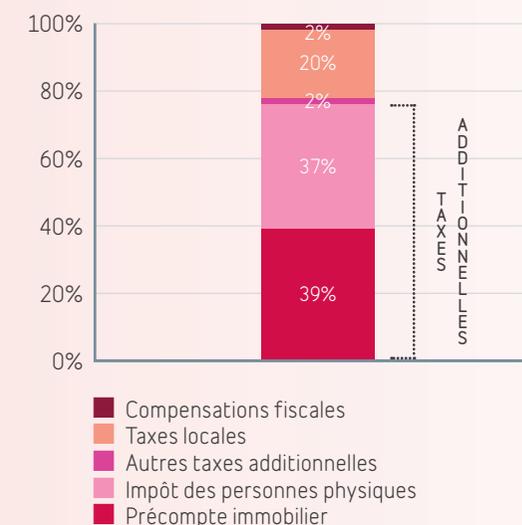


- Fiscalité
- Fonds
- Subsides
- Prestations
- Produits financiers
- Prélèvements

Principales catégories de recettes fiscales - Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Taxes additionnelles au précompte immobilier	1.024	282	2,3%
Taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques	982	270	2,9%
Autres taxes additionnelles	48	13	6,0%
Taxes locales	539	148	2,9%
Compensations fiscales	64	18	-0,9%
TOTAL RECETTES FISCALES	2.657	731	2,6%

Structure des recettes fiscales - Budgets 2020



- Compensations fiscales
- Taxes locales
- Autres taxes additionnelles
- Impôt des personnes physiques
- Précompte immobilier



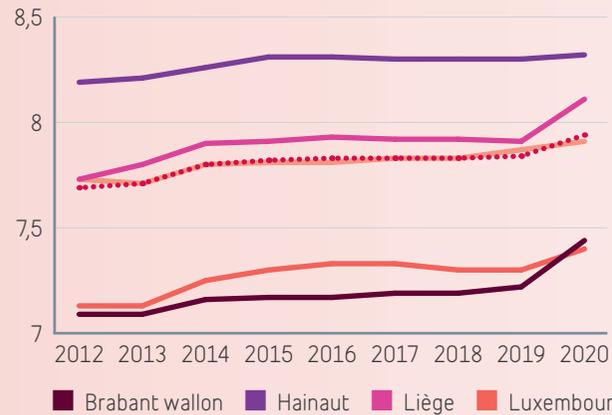
Taxes additionnelles

Le taux d'imposition communal moyen de la taxe additionnelle à l'IPP s'établit à 7,94% en 2020⁽¹⁾, tandis que le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier s'élève en moyenne à 2.594 centimes⁽²⁾. Ces taux moyens régionaux présentent par ailleurs d'importantes disparités selon les provinces.

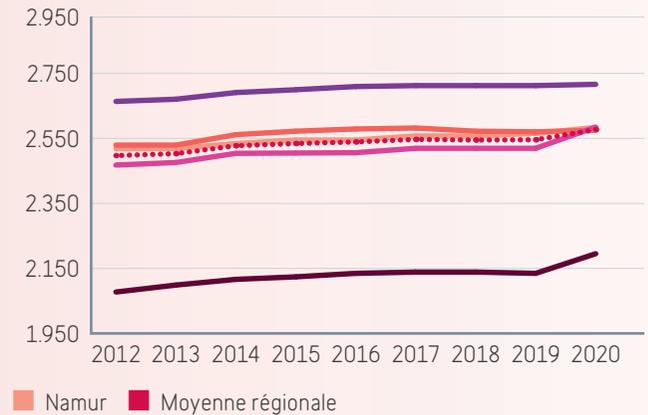
(1) 25 communes wallonnes ont adapté leur taux IPP à la hausse en 2020.

(2) 24 communes wallonnes ont augmenté leur taux de précompte immobilier en 2020.

Évolution du taux communal de la taxe additionnelle à l'IPP (moyenne régionale et par province)



Évolution du taux communal de la taxe additionnelle au PrI (moyenne régionale et par province)



Impact Crise Covid-19

La période de confinement a forcé de nombreuses entreprises à fermer temporairement tandis que d'autres entreprises ont souffert d'une baisse de la demande ou de problèmes logistiques et de fournisseurs. Au stade actuel, il s'agit encore de conjectures quant à l'impact réel sur l'activité économique. De nombreuses entreprises ont vu leur chiffre d'affaires s'effondrer et celles qui étaient déjà vulnérables à la crise pourraient cesser complètement leurs activités.

Taxe additionnelle sur le précompte immobilier

Les faillites et fermetures d'entreprises au cours de 2020 réduiront l'assiette fiscale de l'impôt foncier, car le nombre d'entreprises diminuera au sein de la commune. Par ailleurs, certaines entreprises ou particuliers en difficulté pourraient solliciter des dégrèvements. Cela pourrait déjà réduire les revenus de 2020, mais certainement ceux des années suivantes.

Taxe additionnelle sur l'impôt des personnes physiques (IPP)

Les communes seront confrontées en première instance à une diminution des recettes issues des additionnels à l'IPP en raison du recours au chômage économique durant le confinement. Cet impact pourrait ensuite se prolonger en raison de pertes d'emplois à la suite de probables faillites d'entreprises. Compte tenu des délais d'enrôlement, l'impact dans les budgets se marquera toutefois à partir des budgets 2021 et se poursuivra au minimum sur les budgets 2022.

L'impact de la crise aura des répercussions très variables selon le profil socioéconomique des communes. C'est la raison pour laquelle le service Research de Belfius a développé un modèle de projection des taxes additionnelles tenant compte des spécificités du tissu économique local (cf. encadré Projections budgétaires).



Taxes locales

La **fiscalité spécifiquement locale** s'établit à 539 millions EUR, soit 148 EUR par habitant, et a enregistré une progression de près de 3% par rapport à 2019.

La taxation sur les déchets ménagers (encadrée par l'application du principe «coût-vérité») représente à elle seule 54% du produit de l'ensemble des taxes locales.

Les taxes sur les entreprises et sur les activités économiques au sens plus large (par ex. taxe sur la force motrice, taxe sur les séjours, taxe sur la diffusion publicitaire) représentent 23% des taxes locales.

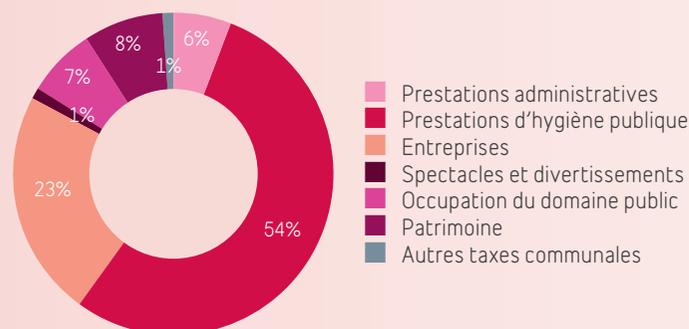
Impact Crise Covid-19

La crise affectera également les taxes spécifiquement communales. Outre l'impact du confinement sur le rendement de certains impôts locaux, de nombreuses municipalités ont pris des mesures supplémentaires pour soutenir les entreprises locales en supprimant ou en abaissant le taux de certaines taxes et redevances. Quelques exemples: taxes de terrasse, taxes sur le stationnement des véhicules, taxes environnementales, taxes de marché pour les marchands ambulants/forains, taxe sur les sociétés de taxis, taxes sur l'hébergement touristique...

Répartition des taxes locales par catégorie - Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Prestations administratives	32,0	8,8	-2,3%
Prestations d'hygiène publique	292,2	80,4	3,8%
Entreprises	122,6	33,7	1,5%
Spectacles et divertissements	7,8	2,1	3,4%
Occupation du domaine public	39,4	10,8	-0,4%
Patrimoine	42,4	11,7	8,7%
Autres taxes communales	2,6	0,7	1,8%
TOTAL TAXES LOCALES	538,8	148,3	2,9%

Répartition des taxes locales par catégorie - Budgets 2020





Recettes de Fonds et subsides

Les recettes communales provenant des **dotations et des subsides**, c'est-à-dire de transferts financiers émanant d'autres niveaux de pouvoir (principalement les Régions), s'élèvent à 2,3 milliards EUR et représentent 42% du total des recettes ordinaires au budget 2030.

Près de 60% des recettes communales provenant des dotations et des subsides proviennent du Fonds des communes (financement général non affecté).

Impact Crise Covid-19

Le Gouvernement wallon a dégagé un budget de près de 4 millions EUR afin de compenser partiellement les mesures d'exonération ou de réduction fiscales adoptées par les communes pour soutenir les commerces, les indépendants et les entreprises (cf. supra).

Recettes de Fonds et subsides – Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Fonds (général et spéciaux)	1.375	378,4	2,3%
Subsides	939	258,5	2,7%
TOTAL	2.314	636,9	2,5%

Détail de la composition des recettes provenant de Fonds et de subsides – Budgets 2020





Recettes propres

Les **recettes propres** générées par l'activité des administrations communales (prestations) ou issues du patrimoine communal (loyers, produits financiers) s'établissent à 517 millions EUR, soit 142 EUR par habitant, et représentent 9% des recettes ordinaires totales.

La progression des recettes de prestations observée dans les budgets initiaux 2020 (+6,2%) résulte principalement du recours plus important (+50%) au mécanisme dit «du crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice» autorisé depuis quelques années par la circulaire budgétaire.

Le recul des **produits financiers** (-9,2% en 2020) est principalement imputable à la réduction des dividendes des intercommunales émanant des secteurs du gaz et de la télé-distribution (-10% par rapport à 2019).

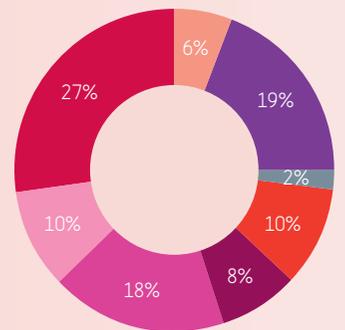
Impact Crise Covid-19

Les recettes de prestations devraient être revues à la baisse à la suite de la fermeture de nombreux services communaux durant le confinement (droits d'entrée aux infrastructures communales, interventions des parents dans les frais de garderie, location de livres dans les bibliothèques...). Par ailleurs, de nombreuses communes enregistreront des pertes de revenus locatifs de certains biens communaux comme le loyer des associations locales.

Composantes des recettes propres – Budgets 2020

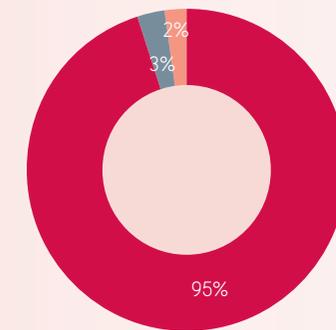
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Prestations	417,4	114,9	6,2%
Produits financiers	100,1	27,5	-9,4%
RECETTES PROPRES	517,5	142,4	2,8%

Détail de la composition des recettes de prestations – Budgets 2020



- Frais scolaires
- Concessions de droits
- Droits d'entrée
- Vente de biens
- Vente de bois
- Locations immobilières
- Produits de prestations
- Produits divers ou exceptionnels

Détail de la composition des produits financiers – Budgets 2020



- Revenus de participations
- Récupération de charges d'emprunt
- Revenus d'intérêts



Soldes

La quasi-totalité des communes wallonnes présentent un budget initial 2020 en équilibre à l'exercice propre⁽¹⁾. Elles dégagent ensemble un léger boni de 73,1 millions EUR à l'exercice propre et de 340,8 millions EUR à l'exercice global.

Le solde dégagé à l'exercice propre doit toutefois être nuancé par l'inscription en recettes d'un «crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice» (près de 50 millions EUR, soit un quasi-doublement par rapport à 2019) et par l'imputation au niveau des exercices antérieurs de la cotisation de responsabilisation relative aux charges de pensions (près de 90 millions EUR).

Impact Crise Covid-19

Ces soldes dégagés à partir des budgets initiaux 2020 seront bien évidemment fortement impactés par les modifications budgétaires que les communes vont devoir adopter dans les prochains mois pour intégrer l'ensemble des effets de la crise sanitaire décrits ci-dessus.

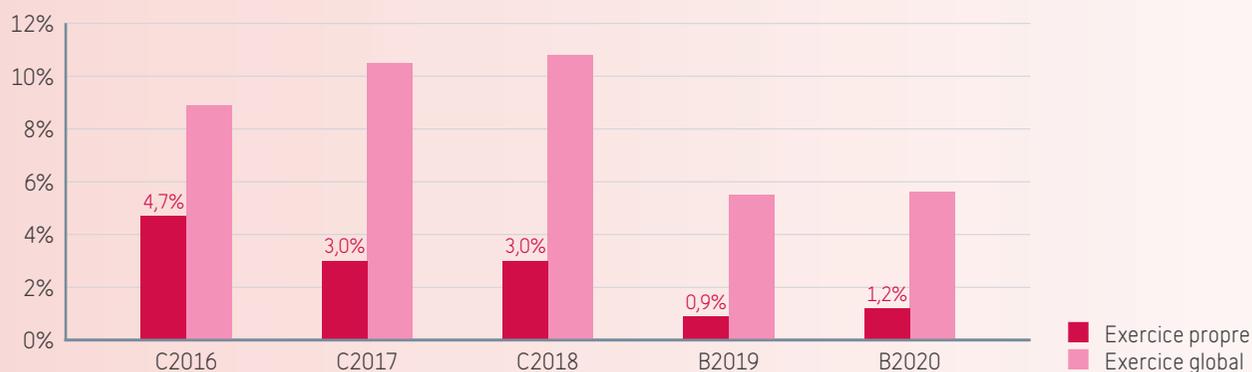
Selon notre projection macrobudgétaire, les communes wallonnes pourraient subir une détérioration du solde de l'exercice propre en 2020 oscillant entre 45 millions EUR et 166 millions EUR selon les hypothèses retenues (cf. encadré Projections budgétaires).

(1) Seules trois communes ont rendu un budget initial 2020 en déficit à l'exercice propre.

Composantes du solde ordinaire des communes wallonnes - Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	En % recettes ordinaires
EXERCICE PROPRE	73,1	20,1	1,2%
Exercices antérieurs	294,2	81,0	4,8%
Prélèvements	-26,5	-7,3	-0,4%
EXERCICE GLOBAL	340,8	93,8	5,6%

Évolution des soldes (par exercice propre et global) (en % des recettes ordinaires (C = comptes, B = budgets))





Investissements

Les dépenses extraordinaires des communes wallonnes s'établissent à 2.242 millions EUR dans les budgets 2020. Les dépenses d'investissement stricto sensu représentent 95% des dépenses extraordinaires totales, et sont en progression de plus de 30% par rapport à 2019.

Cette évolution très dynamique des projets d'investissement tranche avec celle observée ces dernières années.

La progression des investissements est la plus prononcée (de 30 à 40%) au niveau des projets relatifs aux infrastructures administratives et aux voiries.

Le financement des investissements s'opère principalement par le recours à l'emprunt (64%) et aux subsides en capital (31%).

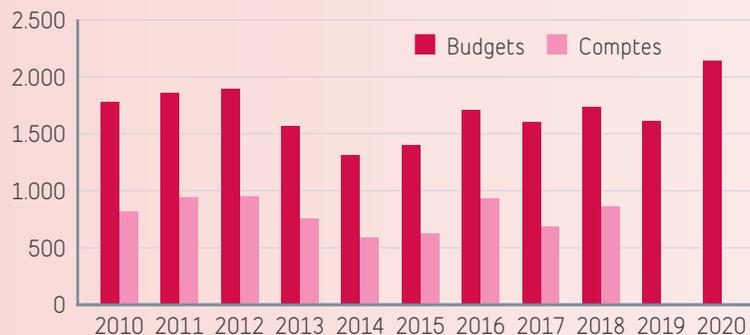
Impact Crise Covid-19

La période de confinement a certainement retardé la mise en œuvre de certains projets d'investissement (arrêt temporaire d'entreprises de construction, retard dans la livraison de matériaux, retard des procédures de marchés publics...). À moyen terme, les incertitudes liées à la crise sanitaire ainsi que la fragilisation de la situation financière pourraient conduire certaines communes à reporter certains projets d'investissement.

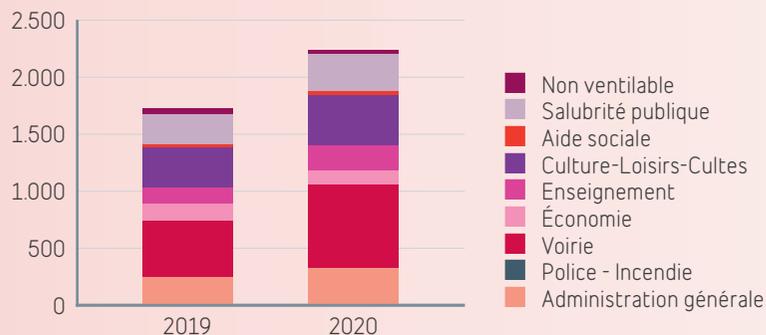
Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique - Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p.r. à 2019)
Investissements	2.138	588,3	32,9%
Transferts (subsides en capital)	42	11,5	-35,0%
Dette (remboursements anticipés, participations)	62	17,1	13,2%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	2.242	616,9	29,7%

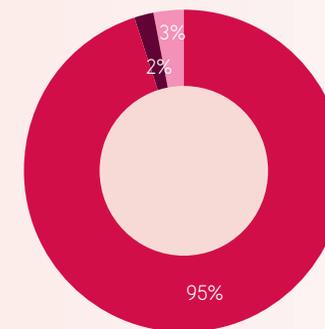
Évolution des dépenses d'investissements sur la base des budgets et des comptes (en millions EUR)



Évolution des dépenses extraordinaires selon les affectations - Budgets 2019-2020 (en millions EUR)

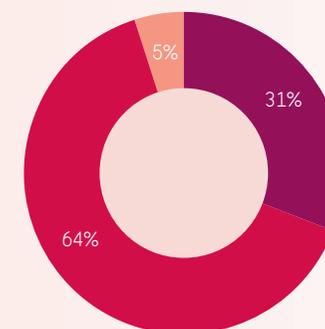


Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique - Budgets 2020



- Investissements
- Transferts (subsides en capital)
- Dette (remboursements anticipés, participations)

Ventilation des recettes extraordinaires par groupe économique - Budgets 2020



- Transferts (subsides en capital)
- Dette (emprunts)
- Investissements (vente d'actifs)



Impact de la crise du Covid-19 sur les budgets des communes wallonnes

Les budgets initiaux 2020, traités dans la présente publication, ont été profondément impactés directement ou indirectement par les effets de la crise sanitaire. Dans ce contexte, il nous semblait indispensable de procéder à un exercice d'estimation chiffré des impacts attendus tant en recettes qu'en dépenses (cf. corps du texte de la présente publication pour une description complémentaire de ces impacts attendus).

Considérations méthodologiques

Concrètement, nous sommes partis des tableaux de bord de projection pluriannuelle que doivent compléter les communes⁽¹⁾, et nous avons formulé des hypothèses d'évolution pour chaque rubrique comptable susceptible d'être impactée par la crise (recettes fiscales, dépenses de fonctionnement...). Ces hypothèses ont été nourries par des informations obtenues auprès de communes, de leurs associations⁽²⁾ et leurs autorités de tutelle.

Le point d'ancrage de nos perspectives provient des budgets initiaux 2020, adoptés par les gestionnaires communaux fin de l'année dernière. Le cadre macroéconomique repose sur un scénario⁽³⁾ intégrant l'impact de la crise sanitaire, notamment sur les paramètres tels que la croissance économique et l'inflation.

Ces perspectives ont été réalisées en opérant un focus exclusif sur les effets de la crise sanitaire à décision inchangée pour toutes les autres politiques (service incendie, pension...). Par contre, elles tiennent compte des nouvelles décisions prises par la Région pour soutenir les communes ainsi que des mesures prises par ces dernières pour soutenir l'économie locale. À ce stade, nos perspectives ne tiennent pas compte

de l'évolution du recours à l'emprunt (que ce soit à la baisse à la suite du report de certains projets d'investissement ou de la hausse dans le cadre des facilités d'emprunt accordées par la Région pour soutenir les finances communales obérées par la crise⁽⁴⁾).

Cet exercice prospectif a été réalisé à l'échelle de l'ensemble des communes de la Wallonie, soit pour une «commune wallonne moyenne». Cette dernière peut masquer de profondes disparités tant au niveau des caractéristiques socio-économiques (et donc de la sensibilité aux effets de la crise) qu'au niveau des mesures proactives adoptées par les gestionnaires communaux.

Enfin, nous avons procédé à la fixation d'hypothèses d'évolution des différentes catégories de dépenses et de recettes sur la base d'un scénario «optimiste» (c'est-à-dire minimaliste) et d'un scénario «pessimiste» (c'est-à-dire maximaliste). Selon le scénario, les hypothèses diffèrent à la fois sur l'intensité de l'impact et sur la période impactée. De ces deux scénarii extrêmes, nous pouvons déduire un scénario «médian».

Principaux résultats

Il convient de distinguer les effets à court terme de la crise (mesures d'urgence et conséquences du confinement) qui influencent directement le budget 2020, des effets collatéraux sur l'activité économique qui se prolongeront principalement en 2021 et 2022 et qui se traduiront essentiellement par un affaiblissement des bases imposables (taxes additionnelles et locales) et par l'accroissement des charges d'aide sociale.

(1) Reporting imposé par la directive UE 2011/85 sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres.

(2) Voir matrice des risques financiers de l'UVCW - <https://www.uvcw.be/actualites/3,13,2,0,8780.htm>.

(3) Voir scénario macroéconomique du service Research de Belfius arrêté en juin 2020.

(4) Voir Communication du Ministre Dermagne - <https://dermagne.wallonie.be/home/presse--actualites/publications/mesures-de-soutien-pour-les-finances-communales.publicationfull.html>.



Impact sur les recettes

Les principales recettes communales impactées en 2020 concernent les recettes de prestations (droits d'entrée, participations frais, loyers perçus...) et surtout certaines taxes locales en raison du report ou de l'annulation de taxes pour soutenir l'économie locale. Ces pertes sont très partiellement compensées par des subsides régionaux en soutien des finances communales.

Selon le scénario retenu, les recettes pourraient connaître en 2020 une contraction située entre 50 et 125 millions EUR (soit entre 0,9% et 2,3% des recettes totales).

Dans le scénario le plus pessimiste, nous avons tablé sur des périodes d'exonération fiscales qui s'étendent jusqu'au terme de l'exercice ainsi qu'avec une réduction partielle des dividendes perçus.

Au-delà de 2020, les effets de la crise se prolongeront essentiellement par un affaiblissement des bases imposables (taxes additionnelles à l'IPP et au précompte immobilier). Compte tenu des délais d'enrôlement et de rétrocession aux communes, les pertes encourues pourraient se situer entre 35 et 56 millions EUR en 2021 (en fonction du niveau de décroissance du PIB constaté en 2020) et avoisiner les 40 millions EUR en 2022.

Impact sur les dépenses

L'impact sur les dépenses d'exploitation est globalement plus mitigé avec, d'une part, des surcoûts mais compensés partiellement par des réductions de certaines dépenses.

Les facteurs de surcoûts résultent de l'achat de matériel de protection sanitaire et des frais de nettoyage des espaces publics, des frais d'informatique et de télécommunication pour permettre le télétravail du personnel, un renforcement de la dotation au CPAS et les mesures de soutien prises en faveur de l'économie locale (ex.: système de bons d'achat destinés aux administrés, pour soutenir le commerce et l'Horeca locaux).

Selon les scénarii, ces surcoûts sont partiellement ou totalement compensés par une série d'économies «forcées» résultant de la période de confinement (recours très partiel au chômage économique pour le personnel contractuel, réduction de frais de fonctionnement pour les bâtiments et les véhicules, réduction de subsides pour des événements et manifestations annulées...).

Au total, les dépenses subissent une progression oscillant entre 5 millions (+0,1%) et 42 millions (+0,8%) selon le scénario retenu.

Au-delà de 2020, les effets de la crise se prolongeront essentiellement par l'accroissement des charges d'aide sociale au travers de la dotation au CPAS.

Impact de la crise sanitaire sur les recettes ordinaires - Budgets initiaux 2020

	Scénario «min.»		Scénario «max.»	
	En mio EUR	En %	En mio EUR	En %
Recettes de prestations (droits d'entrée, participations frais, location...)	-16,6	-4,0%	-29,0	-6,9%
Taxes communales (entreprises, commerces, spectacles, domaine public, tourisme...)	-24,0	-5,1%	-74,1	-15,4%
Ajustement Fonds des communes	-13,6	-1,0%	-13,6	-1,0%
Subsides régionaux (Covid +, APE -)	6,2	0,5%	6,1	0,5%
Dividendes intercommunales	-	-	-13,6	-13,7%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	-48,0	-0,9%	-124,1	-2,3%

Impact de la crise sanitaire sur les dépenses ordinaires - Budgets initiaux 2020

	Scénario «min.»		Scénario «max.»	
	En mio EUR	En %	En mio EUR	En %
Dépenses de personnel	-11,6	-0,5%	-11,4	-0,5%
Frais de fonctionnement des bâtiments, véhicules et d'administration	-28,2	-8,8%	-13,7	-4,3%
Matériel de protection et nettoyage	29,8	100,0%	29,8	100%
Frais informatiques - télécommunications	5,9	15,0%	5,9	15,0%
Subsides attribués (événements, manifestations...)	-13,8	1,2%	0,0	
Financement communal au CPAS	15,2	2,8%	15,2	2,8%
Soutien économie locale (Fonds Covid communal)	7,9	100%	15,8	100%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	5,1	0,1%	41,5	0,8%



Impact sur les soldes

En cumulant les impacts sur les recettes et les dépenses communales, il nous est alors possible d'évaluer l'impact sur les soldes budgétaires. Partant d'un excédent à l'exercice propre de 73,1 millions EUR à l'exercice propre au **budget initial 2020**⁽¹⁾, les ajustements budgétaires liés à la crise sanitaire entraîneraient une détérioration du solde de 45 à 166 millions EUR (soit entre 1% et 3% des budgets totaux) selon le scénario retenu. Dans le scénario le plus défavorable, le solde dégagé par l'ensemble des communes wallonnes deviendrait déficitaire de près de 100 millions EUR (toutes choses restant égales par ailleurs).

Au cours des exercices suivants, le solde de l'ensemble des communes wallonnes enregistrerait une détérioration fluctuant entre 1,1% et 2,2% du budget total en 2021 et convergeant vers 1% du budget total en 2022. Pour rappel, ces dégradations sont principalement imputables à la détérioration du contexte économique entraînant un affaiblissement des bases imposables (taxes additionnelles et locales) et un accroissement des charges d'aide sociale.

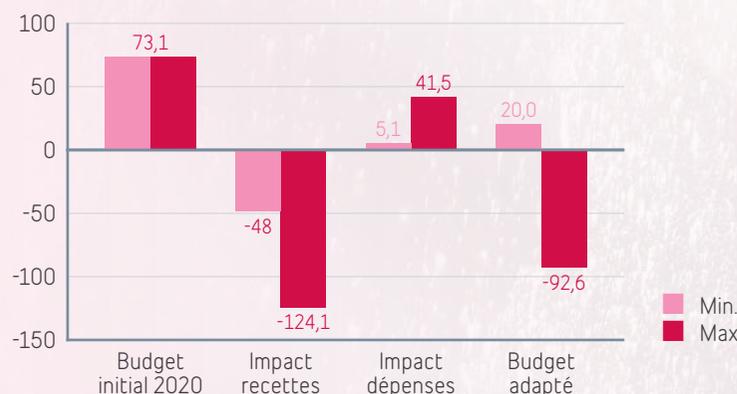
Comme déjà évoqué, ces estimations agrégées pour l'ensemble des communes wallonnes masquent des disparités selon les caractéristiques des communes. Les grandes Villes (cluster w16), davantage dépendantes des taxes locales et déjà confrontées à une population plus précarisée, enregistrent une détérioration plus prononcée que la moyenne régionale tant en 2020 qu'en période post Covid.

Les communes touristiques (cluster W4), fortement dépendantes du secteur Horeca, pourraient par contre connaître une détérioration encore plus prononcée en 2020 (correspondant à 3,4% des dépenses) mais subir un redressement plus rapide en 2021. A contrario, les communes de type résidentiel (cluster w9) subiraient un impact moindre en 2020 (2,6% du budget total) en raison d'une plus faible proportion

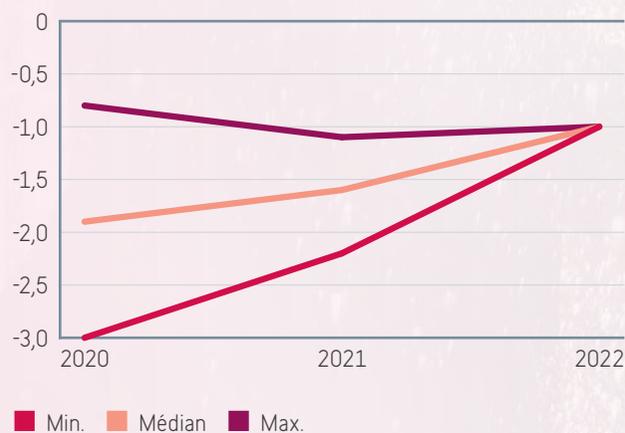
(1) Cf commentaires en page 18 de cette publication.

de taxes locales liées à l'activité économique mais subiraient une détérioration plus importante que les autres communes en 2021 en raison du poids prépondérant des recettes liées à l'IPP.

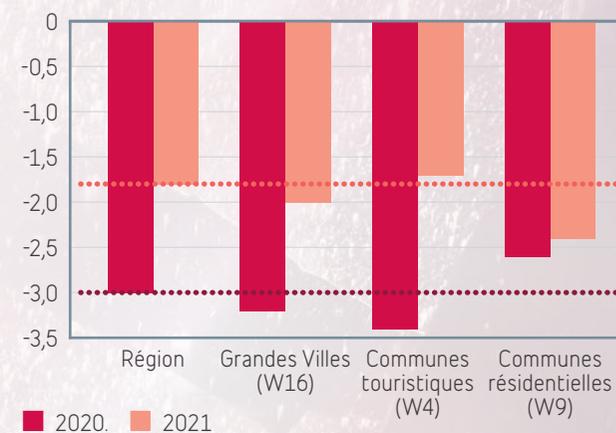
Impact de la crise sanitaire sur le solde des budgets initiaux 2020 (en millions EUR)



Impact de la crise sanitaire exprimé en % des dépenses ordinaires - 2020-2022



Détérioration du solde budgétaire en % des dépenses ordinaires par type de communes





Les CPAS wallons

Dépenses ordinaires

Selon les budgets initiaux 2020, les dépenses ordinaires des CPAS wallons s'élèvent à 2.545 millions EUR, soit 700 EUR par habitant. Bien que n'intégrant pas encore les effets de la crise sanitaire, les dépenses des CPAS enregistrent déjà une forte progression de 5,7% par rapport à 2019.

Les dépenses de personnel et de transfert (aide sociale) représentent ensemble près de 90% des dépenses ordinaires totales.

Impact Crise Covid-19

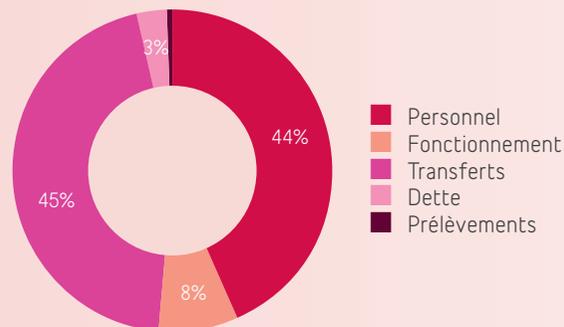
La période de confinement et d'arrêt presque complet de nombreux secteurs d'activité et la brusque perte de pouvoir d'achat qui en a résulté pour de nombreux ménages ont déjà engendré une forte progression des demandes d'aide sociale complémentaire au cours de ces derniers mois. À terme, les CPAS risquent d'être confrontés à une augmentation plus structurelle du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (déjà en forte croissance ces dernières années).

Les CPAS qui gèrent des maisons de repos ont également été confrontés à des surcoûts liés à l'achat de matériel supplémentaire, de désinfection, et à l'engagement de personnel complémentaire ou de remplacement.

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique - Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Personnel	1.106	304,4	3,3%
Fonctionnement	212	58,3	4,0%
Transferts	1.151	316,6	9,1%
Dettes	73	20,0	-1,4%
Prélèvements	3	1,0	15,6%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	2.545	700,3	5,7%

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique - Budgets 2020





Dépenses de personnel

Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des CPAS wallons s'élève fin 2019 à 23.253 équivalents temps plein (ETP), en croissance de +1,5% par rapport à l'année précédente.

La part du personnel statutaire continue à décroître et passe pour la première fois sous le seuil de 15% fin 2019.

Dépenses de transfert

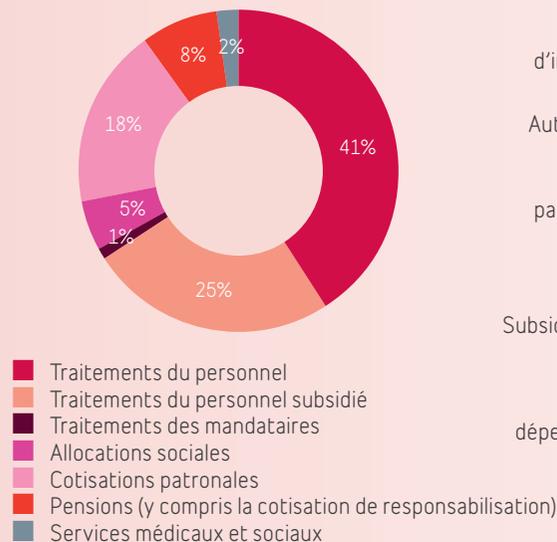
Les dépenses de transfert (regroupant les différentes interventions en matière d'aide sociale) s'élèvent à 1.151 millions EUR, en forte progression de 9,1% par rapport à 2019 (et ce, hors impact de la crise sanitaire). L'attribution du revenu d'intégration absorbe à elle seule deux tiers de l'ensemble de ces dépenses.

Selon les statistiques du SPP Intégration Sociale, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale s'élevait à 70.482 unités⁽¹⁾ en Wallonie en 2019, soit 19,4 bénéficiaires pour 1.000 habitants.

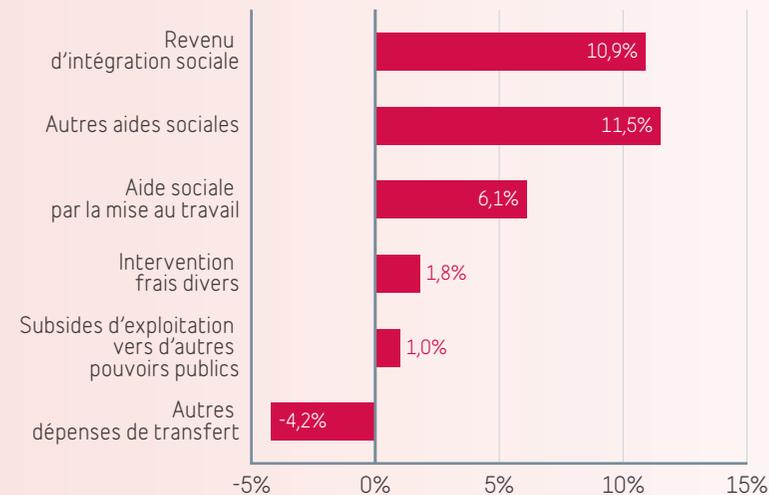
Au cours de ces cinq dernières années, le nombre de bénéficiaires a progressé de 27%.

(1) SPP Intégration Sociale, moyenne annuelle 2019.

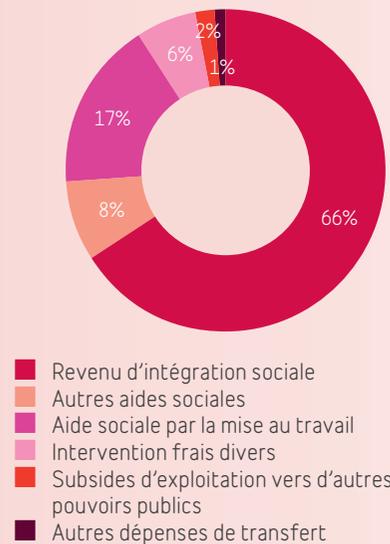
Répartition des dépenses de personnel par catégorie de charges – Budgets 2020



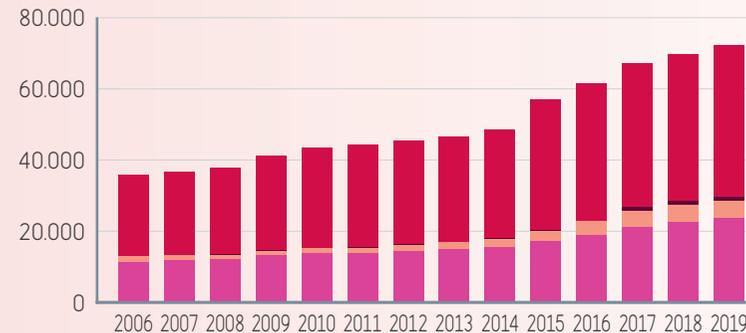
Évolution des dépenses de transfert par type d'intervention (en % par rapport à 2019)



Répartition des dépenses de transfert par type d'intervention – Budgets 2020



Évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS)



- RIS autres bénéficiaires
- RIS protection subsidiaire
- RIS réfugiés reconnus
- RIS étudiants



Recettes ordinaires

Les recettes ordinaires des CPAS proviennent principalement (84%) de subsides émanant d'autres pouvoirs publics (dotation communale, récupération de l'aide sociale auprès de l'État...).

Recettes de transfert

Les recettes de transfert des CPAS proviennent principalement de la dotation communale (25%), de la récupération de l'aide sociale (intervention de l'État, remboursement des bénéficiaires) (40%) et de contributions spécifiques des pouvoirs publics (prise en charge de frais de personnel, de fonctionnement, et d'emprunt...) (31%).

Impact Crise Covid-19

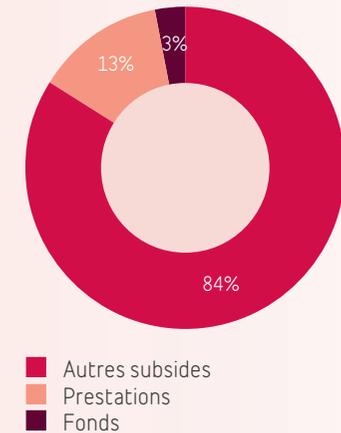
Afin de faire face à l'afflux de demandes d'aide sociale, un budget de 15 millions EUR a été dégagé par le Gouvernement fédéral (SPP Intégration Sociale). Il est réparti entre les CPAS afin que ceux-ci puissent répercuter ces aides de première nécessité sur la population la plus précarisée.

Le Gouvernement wallon a également décidé de l'octroi d'un subside exceptionnel à hauteur de 5 millions EUR en faveur des CPAS (sur la base du mécanisme de répartition FSAS). Il a par ailleurs décidé de venir en aide aux maisons de repos via une aide régionale exceptionnelle de 250 EUR trimestriels par lit pour l'ensemble des MR et MRS.

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Fonds	74	20,3	2,6%
Autres subsides	2.131	586,3	6,5%
Prestations	323	89,0	1,5%
Produits financiers	0	0,1	-28,9%
Prélèvements	4	1,0	1,9%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	2.532	696,7	5,7%

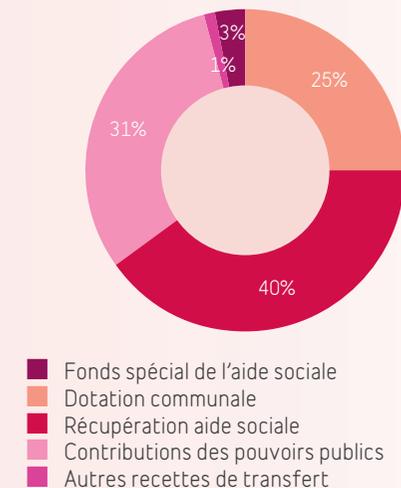
Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2020



Ventilation des recettes de transfert par groupe économique - Budgets 2020

	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Fonds spécial de l'aide sociale	20,3	2,2%
Dotation communale	153,4	5,2%
Récupération du revenu d'intégration sociale	189,0	10,1%
Récupération autres aides sociales	26,7	-0,3%
Récupération des interventions pour frais divers	6,5	-0,7%
Récupération de l'aide sociale auprès des bénéficiaires	18,6	24,1%
Contributions des pouvoirs publics dans les frais de personnel	87,6	2,3%
Autres contributions des pouvoirs publics	99,8	5,4%
Autres recettes de transfert	4,7	4,4%
TOTAL RECETTES DE TRANSFERT	606,6	6,3%

Répartition des recettes de transfert selon l'origine de l'intervention - Budgets 2020





Évolution de la dotation communale

En cas d'insuffisance de ressources pour couvrir les dépenses relatives à leurs missions, la commune est tenue, en vertu de la loi organique des CPAS, de combler la différence par le biais d'une dotation.

La dotation communale s'élève en moyenne à 153 EUR par habitant⁽¹⁾ selon les budgets 2020, en croissance de 5,2% par rapport à 2019.

Elle présente toutefois d'importantes disparités selon les catégories socioéconomiques des communes et leur CPAS. Il est clair que la forte progression de l'aide sociale consécutive à la crise sanitaire entraînera de nouvelles augmentations des interventions communales au cours de ces prochaines années.

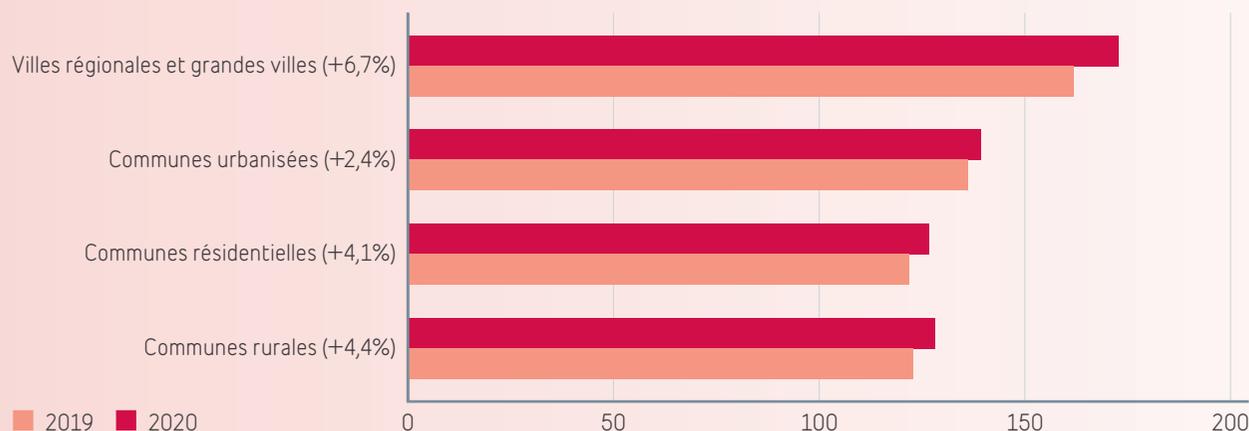
Investissements

Les investissements des CPAS progressent de manière significative pour la deuxième année consécutive. Selon les budgets 2020, ils enregistrent une croissance de près de 20% pour s'établir à 190 millions EUR, soit 52 EUR par habitant.

Les investissements relatifs à la politique en faveur des personnes âgées (maisons de repos, résidences services...) représentent pratiquement la moitié des projets d'investissement des CPAS.

(1) Ce chiffre diffère quelque peu de celui figurant dans les budgets communaux (149 EUR par habitant). Ce différentiel s'explique par une variation de la composition de l'échantillon avec une sous-représentation des CPAS de petites communes (avec des dotations inférieures à la moyenne).

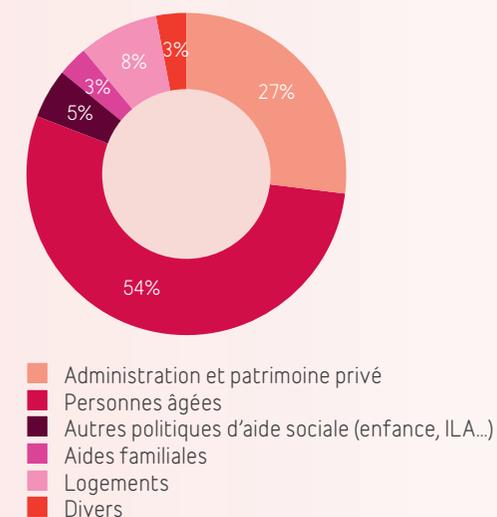
Dotation communale selon les catégories socioéconomiques des communes - Budgets 2019 et 2020 (en EUR par habitant)



Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique - Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p.r. à 2019)
Investissements	178,6	49,2	11,2%
Transferts (subsidés en capital)	6,0	1,7	405,4%
Dette (remboursements anticipés, participations)	5,7	1,6	-
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	190,3	52,4	17,6%

Répartition des investissements par affectation - Budgets 2020





Les provinces wallonnes

Dépenses ordinaires

Selon les budgets 2020, les dépenses ordinaires des provinces wallonnes s'établissent à 1.032 millions EUR, soit 284 EUR par habitant, et enregistrent une progression de 2% par rapport à 2019.

Les dépenses de personnel (hors personnel enseignant subsidié) sont en croissance de 2,8% en 2020 et représentent 67% des dépenses ordinaires, soit une proportion très supérieure à celle observée dans les communes (40%).

Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des administrations provinciales wallonnes s'élève fin 2019 à 9.794 équivalents temps plein (ETP), en croissance de +1,6% par rapport à l'année précédente.

Impact Crise Covid-19

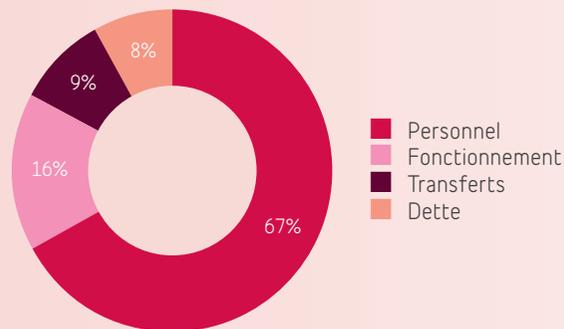
Dans le cadre de la crise sanitaire, les provinces ont notamment assuré un rôle d'information de la population et de coordination des initiatives locales. Elles ont également assumé un rôle de support à la supracommunalité (par exemple via des centrales d'achats à destination des communes pour l'acquisition de masques et de matériel de protection).

À l'instar des communes, les administrations provinciales ont vu leur fonctionnement normal fortement perturbé durant la période de confinement (recours massif au télétravail du personnel, fermeture des services à la population et des infrastructures provinciales...).

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique - Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Personnel	691,4	190,3	2,8%
Fonctionnement	163,4	45,0	2,1%
Transferts	88,8	24,4	0,6%
Dettes	88,2	24,3	-3,0%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	1.031,9	284,0	2,0%

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique - Budgets 2020





Contrairement aux autres catégories d'administrations locales, la part du personnel statutaire reste très majoritaire (63,2% fin 2019).

Les principales rubriques de dépenses des provinces sont l'administration (74,6 EUR par habitant), l'enseignement (88,2 EUR par habitant) et dans une moindre mesure la culture (33,5 EUR par habitant) et l'aide sociale et la santé (36,2 EUR par habitant).

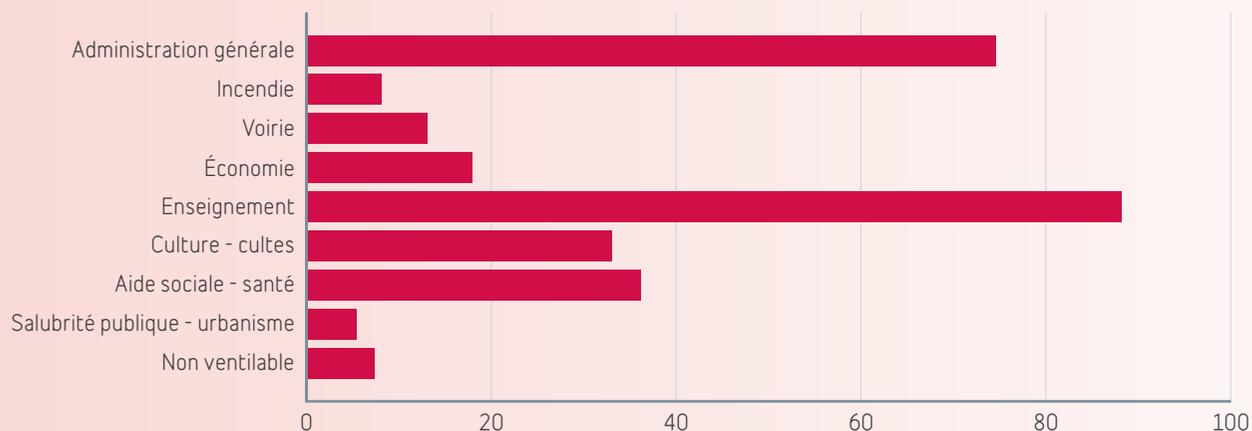
Ces priorités budgétaires peuvent toutefois varier sensiblement d'une province à l'autre.

Selon les budgets 2020, les provinces wallonnes interviennent à concurrence de 14,7 millions EUR, soit 4 EUR par habitant, en faveur des zones de secours. Ces interventions seront amenées à progresser de manière significative au cours de ces prochaines années en raison de la Déclaration de Politique Régionale prévoyant une reprise progressive du financement des zones de secours d'ici la fin de la législature.

Recettes ordinaires

Les recettes ordinaires des provinces ne progressent que de 2,3% principalement en raison d'un nouveau recul des dotations du Fonds des provinces (-21,4%).

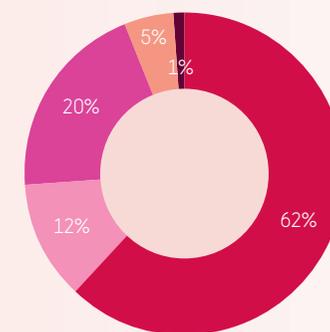
Ventilation des dépenses ordinaires par groupe fonctionnel - Budgets 2020 (en EUR par habitant)



Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Fiscalité	647,2	178,1	3,9%
Fonds	128,4	35,3	-21,4%
Autres subsides	212,9	58,6	20,8%
Prestations	47,2	13,0	0,8%
Produits financiers	13,8	3,8	-16,6%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	1.049,6	288,8	2,3%

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2020





Recettes fiscales

Les recettes fiscales (principalement la taxe additionnelle au précompte immobilier) contribuent à plus de 60% au financement ordinaire des provinces wallonnes.

Les taxes spécifiquement provinciales, indépendantes des impôts prélevés par d'autres niveaux de pouvoir et dont la province se charge elle-même du recouvrement, ne représentent plus que 2% du produit de la fiscalité provinciale.

Le taux moyen de la taxe additionnelle au précompte immobilier (nombre de centimes additionnels) s'élève à 1.652 centimes pour les provinces wallonnes. À l'instar des communes (cf. supra), ce taux ainsi que le rendement de 100 centimes par habitant présentent d'importantes disparités selon les provinces.

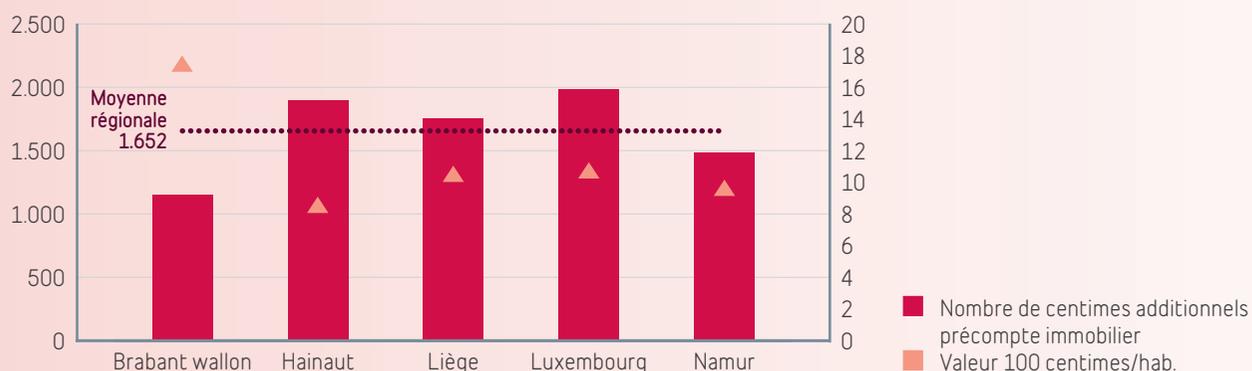
Impact Crise Covid-19

Vu l'importance du produit de la taxe additionnelle au précompte immobilier dans les budgets provinciaux, les faillites et fermetures d'entreprises, consécutives à la crise, ainsi que les demandes de dégrèvements réduiront l'assiette fiscale de cet impôt foncier sans doute dès 2020, mais certainement également au cours des années suivantes.

Structure des recettes fiscales provinciales – Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Taxe additionnelle précompte immobilier	634,9	174,7	4,0%
Taxes provinciales	12,3	3,4	0,1%
TOTAL RECETTES FISCALES	647,2	178,1	3,9%

Nombre de centimes additionnels provinciaux à la taxe au précompte immobilier et rendement de 100 centimes par habitant





Soldes

Les provinces wallonnes dégagent ensemble un léger boni de 17,7 millions EUR à l'exercice propre (soit 1,6% des recettes ordinaires) et de 38,2 millions EUR à l'exercice global.

Investissements

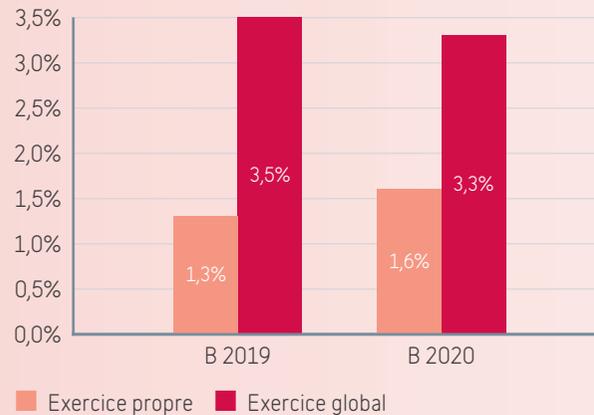
Alors que les projets d'investissement s'étaient réduits de près de 20% en 2019, les provinces wallonnes renouent avec une croissance de 12,1% en 2020.

Les principaux domaines d'investissement en 2020 sont l'enseignement (27%), la culture et les loisirs (26%) et l'administration générale (23%).

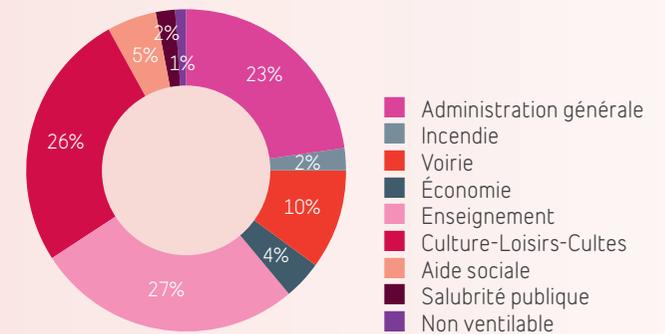
Composantes du solde ordinaire des communes wallonnes - Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	En % recettes ordinaires
EXERCICE PROPRE	17,7	4,9	1,6%
Exercices antérieurs	29,5	8,1	2,5%
Prélèvements	-9,0	-2,5	-0,8%
EXERCICE GLOBAL	38,2	10,5	3,3%

Évolution des soldes (exercices propre et global) - Budgets 2019 et 2020 (en % des recettes ordinaires)



Répartition des dépenses extraordinaires selon les affectations - Budgets 2020



Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique - Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	En % recettes ordinaires
Investissements	133,0	36,6	12,1%
Transferts (subsidés en capital)	16,5	4,6	-0,5%
Dette (remboursements anticipés, participations)	2,8	0,8	-1,0%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	152,4	41,9	10,3%

